

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2023-34**

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-trois et le 25 septembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 20/09/2023, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme BAYLAC, Mme BOTANCH, Mme CLAEYS, Mme GAILLARD, M. de LASSUS SAINT GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. PEYRUCAIN, Mme PIN-BELLOC, Mme TOMAS.

Etaient absents et représentés : Messieurs AUXIÈTRE, HANNON et ROUCH.

Etait absent : M. PEDRONO.

Mme MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET: Mise en place de la Commission Municipale « Tiers-Lieu »

Madame le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal, en vertu de l'article L2121-22 du CGCT de constituer les commissions municipales chargées de l'étude des questions soumises à l'assemblée. Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux et doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

L'Assemblée détermine le nombre de conseillers et le nom des conseillers y siégeant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré et décidé de ne pas procéder au vote au scrutin secret,

- **DÉCIDE** la mise en place de la commission municipale Tiers-Lieu
- **FIXE** le nombre de conseillers à 7 et la composition suivante :

M. Pierre ARTIGUE, Mme Catherine BOTANCH, Mme Marie-Blandine GAILLARD, M. Charles de LASSUS SAINT GENIES, M. Eric PEYRUCAIN, M. Jean-Louis ROUCH, Mme TOMAS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sophie LAY



Membres en exercice	19
Membres présents	15
Suffrages exprimés	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0